

# SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

## du mardi 28 mars 2023 à 20h15 à la Maison de Commune de Chardonne

Présidence:

M. Pierre-Yves Tribolet

Présents :

44 conseillers sur 50, y compris Monsieur le Président

Excusés:

David Birchler (PLR), Anne Ducret (PLR), Francine Ducret (PLR).

Sophie Falcy (CSP), Jean-David Pelot (GCI)

Absents:

Philippe Rosset (PLR)

M. Pierre-Yves Tribolet, Président, salue les membres de la Municipalité, avec à sa tête M. Fabrice Neyroud Syndic, Mme Leila Hondzo Secrétaire Municipale, Mme Florence Mouron, Boursière ainsi que notre huissière Mme Megane Grin et souhaite la bienvenue à M. le Sergent Major Hertzeisen de Police Riviera.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est déclarée ouverte.

Les Conseillers ont été valablement convoqués avec l'ordre du jour suivant, à savoir :

#### ORDRE DU JOUR

1. Opérations préliminaires

Appel nominal Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022 Lettres et pétitions

- 2. Assermentation de M. Raphaël Havelka (CSP) en remplacement de Mme Astrid Peppler
- 3. **Préavis N° 14/2022-2023** relatif au règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de construction
- 4. Préavis N° 15/2022-2023 relatif à une demande de crédit de CHF 318'792.00 pour les prestations des mandataires pour le projet de l'ouvrage et procédure de demande d'autorisation, pour le projet d'agrandissement, rénovation et assainissement de la Grande salle
- 5. Communications du Bureau du Conseil communal
- 6. Communications de la Municipalité
- 7. Propositions individuelles



#### 1. Opérations préliminaires

#### Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022

Le procès-verbal transmis aux Conseillers communaux par voie électronique ne sera pas lu. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

#### Lettres et pétitions

Le Président donne lecture de quatre lettres :

- Lettre de **Mme Joëlle Panchaud** (voir annexe)
- Lettre du département de l'urbanisme et des travaux publics de La Tour-de-Peilz Agglomération Rivelac (voir annexe)
- Lettre de l'association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique
- Lettre de M. le Syndic Fabrice Neyroud

Le conseil communal prend acte de la démission de **M. Fabrice Neyroud**, le remercie pour son engagement et son travail dans ses diverses tâches et souhaite que la suite de ses activités lui procure les meilleures satisfactions possibles.

#### 2. Assermentation de M. Raphaël Havelka (CSP) en remplacement de Mme Astrid Peppler

Le Président lit l'art. 5 du Règlement communal et procède à l'assermentation de **M. Raphaël Havelka**. Le Président le remercie pour son engagement et lui souhaite la bienvenue au Conseil.

3. **Préavis N° 14/2022-2023** relatif au règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de construction.

Le Président prie le rapporteur de la commission ad hoc, **Mme L. Tillemans**, de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

La commission ad hoc propose d'amender le préavis N° 14/2022-2023 comme suit :

#### Amendement:

Permis de construire

Art. 4

a) nouvelles constructions, agrandissements et dépendances :
 CHF 5.00 par m2 de plancher habitable et de travail et/ou des surfaces de constructions annexes et dépendances, minimum 300CHF. Pour les constructions à vocation agricole et/ou para agricole, le tarif est réduit de 50%.

Permis d'habiter ou d'utiliser

Art. 6

a) nouvelles constructions et agrandissements:
 CHF 2.00 par m2 de plancher habitable et travail et/ou des surfaces de constructions annexes et dépendances, minimum de CHF 200.00. Pour les constructions à vocation agricole et/ou para agricole, le tarif est réduit de 50%.

Le Président la remercie pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

M. le Syndic informe l'assemblée que les quatre municipalités se sont rencontrées et soutiennent cet amendement.

Sachant que dans les dossiers de police des constructions il y a souvent des passages par la CCU, **Mme C. Neyroud** demande si les frais de passage par cette commission allaient être reportés dans le coût du permis de construire.

**M. le syndic** lui répond qu'à ce jour le premier passage est gratuit mais que dès le deuxième passage c'est CHF 1'500.- par passage.

**M. P. Decorvet** regrette que dans le règlement des tarifs il n'est pas spécifié que ces taxes pouvaient être indexées au fil des ans. Cela veut dire que, comme dans l'ancien règlement, lorsque ces taxes ne seront plus d'actualité, il faudra à nouveau réviser l'ensemble du règlement.

Il aimerait savoir quelle est la raison de ce choix de ne pas indexer ces montants.

**M. le Syndic** lui répond qu'il y a eu plusieurs discussions mais la volonté finale de la majorité des gens a été celle-ci.

La discussion étant terminée, le Président passe à la votation de l'amendement.

#### l'amendement est accepté à l'unanimité

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe à la votation du préavis amendé.

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

- VU le **préavis N° 14/2022-2023 amendé** relatif au règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de construction,
- OUÏ le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour,
- VU l'amendement du **préavis N° 14/2022-2023** relatif au règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de construction,

#### décide à l'unanimité

- 1. d'approuver le nouveau règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions tel qu'amendé,
- 2. de fixer son entrée en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département cantonal compétent,
- 3. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce préavis.
- 4. Préavis N° 15/2022-2023 relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 318'792.00 pour les prestations des mandataires pour le projet de l'ouvrage et procédure de demande d'autorisation, pour le projet d'agrandissement, rénovation et assainissement de la Grande salle

Le Président prie le rapporteur de la commission ad hoc, Mme C. Cagnard, de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Elle est remerciée pour la lecture de ce document.

Le Président prie le rapporteur de la commission des finances, M. D. Prêtre, de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Il est remercié pour la lecture de ce document.

#### **Mme A. Reymond** souhaite apporter quelques précisions.

La grande salle a été construite en 1910-1911 et la partie la plus récente dans les années 1960.

Elle est le centre d'activités culturelles et sociales. Elle a besoin d'être rénovée et mise en valeur. Ce projet est très important pour deux raisons évidentes :

- La vétusté des locaux et l'état de ses installations, notamment l'installation électrique qui est obsolète sans parler des problèmes récurrents de chauffage.
- Répondre aux besoins de toutes les sociétés locales et de la population. Par exemple lieu de répétition pour la fanfare.



La première étape a consisté à créer un programme, à préciser les attentes des utilisateurs et à trouver des solutions pour les exigences du canton et des normes en vigueur.

Le premier préavis de février 2022 concernait l'avant-projet. Depuis son acceptation, dans un premier temps une commission municipale a été constituée, dans un deuxième temps l'architecte M. Jenny et ellemême ont décidé d'organiser des ateliers participatifs afin d'écouter et de répertorier les besoins des utilisateurs.

La prochaine étape aura pour but d'affiner tous les points du projet pour s'assurer

- d'avoir bien pris en compte tous les besoins et exigences,
- de pouvoir chiffrer le plus précisément possible l'investissement à faire,
- la mise à l'enquête,
- l'obtention du permis de construire.
- M. Ph. Mercier revient sur ce qui avait été dit par la précédente Municipalité à savoir que le local du Pèlerin serait rafraîchi à l'occasion de la rénovation de la grande salle. Il demande si ce sera bien le cas.
- **M. le Syndic** répond que cela avait été proposé afin que les pompiers puissent utiliser le local du Pèlerin pour y mettre leur matériel (actuellement sous la grande salle). Cependant, en ce moment ces derniers cherchent plutôt à centraliser. Ce n'est donc plus à l'ordre du jour pour le moment.
- M. Ph. Mercier s'intéresse à la façade de ce local qui a besoin d'être rafraichie.
- **M. le Syndic** répond que si ce n'est pas lié avec la grande salle et les pompiers mais avec le bâtiment, la Municipalité fera en sorte que cette façade soit repeinte.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe à la votation du préavis :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

- VU le **préavis N° 15/2022-2023** relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 318'792.00 pour les prestations des mandataires pour le projet de l'ouvrage et procédure de demande d'autorisation, pour le projet d'agrandissement, rénovation et assainissement de la Grande salle,
- OUÏ le rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour,
- OUÏ le rapport de la Commission des finances

#### accepte à l'unanimité

- d'autoriser la Municipalité à adjuger les prestations des mandataires pour le projet de l'ouvrage et procédure de demande d'autorisation, pour le projet d'agrandissement, rénovation et assainissement de la Grande salle,
- de lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 318'792.00 à amortir sur dix ans, sauf mieux.
- d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie ou à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 318'792.00 aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2021-2026, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,
- d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce préavis.

#### 6. Communications du Bureau du Conseil communal

#### Agenda:

Jeudi 25 mai 2023 Dimanche 18 juin 2023 course du Conseil communal (délai d'inscription 04.05.23)

votations fédérales et municipales



#### Prochaines séances du Conseil communal :

Mardi 20 juin 2023
Vendredi 8 septembre 2023
Mardi 10 octobre 2023
Mardi 10 octobre 2023
Vendredi 1er décembre 2023
Mardi 26 mars 2024
Mardi 18 juin 2024
Vendredi 6 septembre 2024

à 19h. à la Maison de Commune à 20h15 à la Maison de Commune à 19h. à 19h. à la Maison de Commune à 19h. à 19h. à 19h. à 19h.

Mardi 8 octobre 2024 à 20h15 à la Maison de Commune Vendredi 6 décembre 2024 à 19h. à la Maison de Commune

#### 7. Communications de la Municipalité

#### M. F. Neyroud

#### PACom (plan d'affectation communal)

Le PACom va prochainement être envoyé à l'étude préliminaire au canton.

Nous devrions le recevoir en retour en octobre prochain. Il y aura probablement des modifications à faire ce qui impliquera des aller-retours avec le canton. Suite à cela il y aura une enquête publique de 30 jours suivie du traitement des oppositions avec des séances de conciliation proposées à chaque opposant. A l'issue de tout cela un préavis sera proposé au Conseil communal qui devra statuer sur le projet de réponse aux oppositions.

Le préavis validé en 2016 était de CHF 295'920. A ce jour ce montant n'est pas atteint mais le canton a imposé de nouvelles règles (lisières forestières, cartes de dangers, démarches participatives) qui ont un coût. Il y aura donc probablement un préavis d'apurement qui se fera à l'issue de l'enquête publique après la levée des oppositions.

#### Mme A. Reymond

#### **Espace Cendrillon**

Un cahier des charges avait été établi d'après les propositions faites par les conseillers. Des offres ont été demandées et cela suit son cours.

#### Temple

Les travaux avancent bien, ils seront finis en mai prochain.

#### Chapelle de Paullly

Les travaux débuteront le 11 avril 2023.

#### 8. Propositions individuelles

**M. Ph. Mercier** revient sur les inscriptions relatives à la course du Conseil et à la visite de l'ONU. Il dit ne pas avoir oublié de s'inscrire sur le site de l'ONU mais refuse de prendre son passeport pour aller dans le canton de Genève.

Le Président lui répond que l'ONU ce n'est pas le canton de Genève.

Mme C. Neyroud souhaiterait avoir des nouvelles relatives aux travaux de la Sallanche.

M. Y. Genton lui répond que les travaux se sont bien passés, ils sont terminés et il n'y aura pas de dépassement de budget.

**Mme C. Neyroud** demande si une manifestation est prévue pour dire au revoir à notre vieille Grande salle. **Mme A. Reymond** trouve que c'est une très bonne idée.

**Mme C. Chappuis** souhaite faire part de la préoccupation d'un citoyen qui regrette le manque de bornes pour voitures électriques. Elle demande s'il serait possible d'augmenter le nombre de bornes.

M. P-A. Maïkoff lui répond que la Municipalité étudie la possibilité de poser une ou deux bornes supplémentaires.



- **Mme A-L. Dumas** a constaté que la page des sociétés locales du site internet de la commune n'était pas à jour.
- M. P-A. Maïkoff lui répond que les sociétés locales ne transmettent pas forcément les changements de présidents ou autres. La municipalité va faire le nécessaire pour mettre à jour ces informations.
- M. J-Ph. Mouron dit avoir eu une discussion avec le garde-forestier qui souhaitait revégétaliser les rives de la Sallanche. Il aimerait savoir ce qu'il en est.
- **M. Y. Genton** lui répond que c'est fait, des végétaux ont été plantés. Cela faisait partie de l'ensemble des travaux qui étaient prévus.
- **Mme M. Fort** demande si de nouveaux locaux ont été trouvés pour les Frimousses afin de les reloger pendant les travaux de la Grande Salle.
- Mme A. Reymond lui répond qu'une piste très sérieuse est actuellement en discussion.

La parole n'étant plus demandée, M. F. Neyroud, syndic, fait un discours (voir annexe).

La parole n'étant plus demandée, **le Président**, **M. Pierre-Yves Tribolet**, remercie l'assemblée pour sa participation et lui souhaite une excellente fin de soirée.

La séance est levée à 21h10.

Au nom du Conseil communal de Chardonne

Le Président

Pierre-Yves Tribolet

Valérie Schnyder

La Secrétaire

#### Annexes:

- Lettre de Mme J. Panchaud
- Lettre d'Agglomération Rivelac La Tour-de-Peilz
- Lettre de l'Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique
- Lettre de démission de M. F. Neyroud.
- Amendement au préavis N° 14/2022-2023
- Discours de M. F. Neyroud Syndic

#### Message pour le conseil communal

Joëlle Panchaud <joelle.panchaud@gmail.com>

Mar 28/03/2023 14:42

À: Conseil Communal < conseil.communal@chardonne.ch>

1 pièces jointes (55 Ko)

Garde parascolaire.pdf;

Madame,

Comme convenu par téléphone cet après-midi, je vous transmets mon message à lire ce soir devant le conseil communal.

Merci infiniment pour aide de dernière minute!

Joëlle Panchaud

Chère et cher membre du Conseil Communal de Chardonne,

Maman de deux filles Louna (bientôt 4 ans) et Hanaé (2 mois), j'occupe une fonction professionnelle à 80% et j'adore mon travail. Mais aujourd'hui, ma vie professionnelle est une fois encore remise en question. Lorsque nous avons emménagé à Chardonne en 2020 (au début de la crise sanitaire), il n'y avait aucune place en crèche dans la région. Nous avons attendu 18 mois pour avoir une place à la garderie des Ecureuils.

Aujourd'hui, nouveau défi: il n'existe pas de solution de garde parascolaire officielle pour Louna durant les 14 semaines de vacances scolaires. Mon concubin a 5 semaines de vacances et moi 4. Nous sommes loin du compte... Louna a des grands-parents, mais les aléas de la vie ne leur permettent pas toujours de nous aider.

En février dernier, j'ai eu au téléphone l'un des collaborateurs de ONDINE (structure de l'ASICC). Pour résumé : pas de demande = pas de besoin.

Persuadée ne pas être les seuls parents dans cette situation, je souhaite regrouper des parents résidant à Chardonne, Jongny, Corsier et Corseaux pour rédiger et co-signer un courrier destiné à l'ASICC dans le but d'encourager cette nouvelle organisation à développer son offre.

Vous trouverez ci-joint le message que j'ai transmis à mon réseau.

Si l'un d'entre-vous souhaite se joindre à moi dans cette action, c'est avec plaisir que je vous invite à me contacter par téléphone (079 389 80 18) ou par email (joelle.panchaud@gmail.com).

Merci pour la lecture de ces quelques mots et pour votre écoute!

Joelle Panchaud

# Avez-vous une solution de garde pour les vacances scolaires ?

Bonjour,

Notre fille Louna commencera l'école en août et nous n'avons pas de solution de garde pour les 14 semaines de vacances scolaires.

## L'objectif de ce message :

- 1. Prendre contact avec des parents à la recherche d'une garde officielle (totale ou partielle).
- 2. **Rédiger un courrier** faisant part de ce besoin aux autorités compétentes.

Intéressé/e par cette démarche ? N'hésitez pas à me contacter : Joëlle Panchaud 079 389 80 18
Joelle.panchaud@gmail.com



# Invitation de représentants et représentantes de votre législatif à l'atelier « public cible » du 7 juin 2023

#### Madame, Monsieur,

Les 18 communes de la Riviera, de la Basse Veveyse et Châtel-St-Denis et du Haut-Lac (soit de l'agglomération RI-VE-LAC) se sont réunies pour réfléchir au futur de leurs territoires sur les cinq thématiques que sont l'urbanisation, le paysage, la mobilité, le tourisme et l'énergie. L'objectif est de produire un document commun, qui fait office de Plan directeur intercommunal (PDI) et de Projet d'agglomération de 5ème génération (PA5). L'élaboration de ce document comprend notamment des phases de travail avec les spécialistes communaux (groupes et commissions techniques), des moments d'échange avec les acteurs du territoire (ateliers public cible, ateliers tourisme) et des phases de validation (COPIL, consultation, examen préalables et finaux). Les ateliers « public cible » ont ainsi vocation à coproduire, concrétiser, affiner la vision d'ensemble de cette planification stratégique.

#### Ateliers « public cible »

Trois ateliers « public cible » sont prévus à des moments clés du processus. Ces ateliers seront conçus de manière à permettre à chaque participante et chaque participant de réagir à ces propositions et contribuer ainsi à la vision commune sur laquelle s'appuiera le PDI/PA5 Rivelac.

Les échanges sont destinés à la fois à des acteurs de la société civile, des représentants de groupements d'intérêts, des représentants de l'économie ainsi qu'à des représentants des législatifs communaux. Plus de la moitié des participants à ces ateliers proviendront des législatifs des communes membres d'Agglomération Rivelac.

# Pour les communes membres de la CORAT, la répartition du nombre de représentants par législatif a été décidée, lors de la séance du 8 février 2023, soit :

Commune de	Nombre de représentants du législatif
Blonay – St-Légier	4
Chardonne	2
Corseaux	2
Corsier-sur-Vevey	2
Jongny	2
La Tour-de-Peilz	4
Montreux	5
Vevey	5
Veytaux	2



Le premier atelier « public cible » est prévu le 7 juin 2023 à 19h00 à Chardonne.

Nous avons donc besoin de connaître les noms des personnes qui représenteront votre organe législatif à cet atelier.

Merci de blen vouloir nous indiquer à <u>secretariat@agglorivelac.ch</u> d'ici au 30 mars 2023, la liste des personnes qui représenteront votre organe législatif à cet atelier public-cible, ainsi que l'entité qu'ils représentent et leur adresses email.

Des précisions quant au déroulement et au lieu de l'événement seront transmises ultérieurement aux participants.

Nous restons à disposition si vous avez besoin d'informations complémentaires (secretariat@agglorivelac.ch, 021 943 13 45).

Avec nos meilleures salutations.

Agglomération Rivelac www.agglorivelac.ch



membre de: coopératives d'habitation Suisse fédération des maîtres d'ouvrage d'utilité publique

# P.P. A - 1018 Lausanne

A l'attention du Conseil Communal Commune de Chardonne Rue du Village 19 Case postale 17 1803 Chardonne

Lausanne, le 10 mars 2023

# 5e Journée romande des collectivités pour le logement d'utilité publique (JRCLUP) Politique sociale: habitat pour seniors

Madame, Monsieur,

Depuis 1920, notre association promeut le développement de logements à loyer abordable en Suisse romande, en collaboration avec l'Office Fédéral du Logement (OFL) et les Services et Offices cantonaux, dans le cadre de la loi fédérale sur le logement (LOG).

Nos quelque **300 membres** – maîtres d'ouvrage d'utilité publique et membres de soutien – représentent aujourd'hui **28'000 logements.** Leur but ? Offrir sur le marché des logements à prix coûtant.

L'état actuel du marché immobilier fait craindre de fortes tensions sociopolitiques: la construction ralentit, le besoin de nouveaux logements s'intensifie, le pouvoir d'achat des ménages recule en raison de l'inflation, et les loyers augmentent. C'est dans ce contexte que le conseiller fédéral en charge de l'Economie Guy Parmelin a rappelé en ce début d'année l'urgence de créer davantage de logements abordables, en particulier en faveur de la génération des personnes âgées.

Le 5 mai prochain, notre association consacrera la 5e JRCLUP à ce défi majeur pour les années à venir et nous comptons sur vous - autorités communales, cantonales et fédérales, parlementaires, expert·e·s, spécialistes et membres de notre association - ainsi que sur toutes les personnes concernées par la thématique de l'habitat pour seniors. Nous mettrons en lumière les problématiques existantes, et exposerons les projets et réponses d'ores et déjà apportées par les maîtres d'ouvrage d'utilité publique et autres acteurs du secteur. Nos défis sont aussi les vôtres: construire des logements de qualité, abordables et adaptés aux besoins de la population vieillissante.

Afin d'animer cette journée d'étude, de réflexions et de partage, nous avons invité différent-e-s orateurs-trices, toutes et tous spécialistes dans leur domaine, qui s'exprimeront le :

#### Vendredi 5 mai 2023

à Yverdon-les-Bains – Site d'Y-Parc, salle Galilée, 1er étage du CEI2 – Rue de Galilée 15

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et espérons vous retrouver nombreux à cet événement.

Bernard Virchaux

Président

Isabelle del Rizzo Secrétaire générale

Annexes: programme et bulletin d'inscription

Rte des Plaines-du-Loup 32 | CH-1018 Lausanne Tél. +41 (0)21 648 39 00 | www.armoup.ch | info@armoup.ch

# **PROGRAMME**

Dès 8h30	ACCUEIL DES PARTICIPANT·E·S, CAFÉ-CROISSANTS
	Journée animée par Isabelle del Rizzo, Secrétaire générale de l'ARMOUP
9h00	Mot de bienvenue Bernard Virchaux, Président de l'ARMOUP
9h05	Logement et changement démographique : un regard vers le futur Martin Tschirren, Directeur de l'Office fédéral du logement
9h35	L'avancée en âge, ses écueils, ses richesses Marlanna Gawrysiak, Gérontopsychologue
10h05	Les logements protégés, une alternative à l'EMS Joël Cornuz, Directeur de Patrimob
	Pause
11h00	Gestion d'un logement protégé : l'être humain au cœur de l'attention Dominique Diesbach-Vernevaut Directrice d'Alterimo et de l'association Althys
11h30	Table ronde modérée par E. Michielan, directeur de Pro Senectute Fribourg Participant-e-s: Martin Tschirren, directeur de l'Office fédéral du logement - Marion Zwygart, responsable du programme Habitat et vie de quartier Pro Senectute Vaud - Maude Allora, municipale d'Aigle en charge de la cohésion sociale

### **COCKTAIL DÎNATOIRE**

13h30 Des logements dédiés aux seniors, est-ce vraiment nécessaire? Nicole Decker. Cheffe de l'Office du logement du canton de Neuchâtel

14h05 Des logements divers pour des populations âgées diverses Christina Zweifel, Cheffe du centre de compétences Veillesse et familles du canton d'Argovie

14h35 Construire pour les personnes âgées, c'est construire pour tous Felix Bohn, Architecte spécialisé dans l'habitat pour personnes

âgées, et gérontologue

15h10 Conclusions

15h30 Fin de la manifestation

NOS PARTENAIRES

#### **PRINCIPAL**







#### **PLATINE**













Nos partenaires sont précieux. Pensez à eux lors de vos soumissions.

Monsieur Fabrice Neyroud Rte de Bellevue 14 1803 Chardonne

> Conseil communal p.a M. Pierre-Yves Tribolet Président Route de Baumaroche 10 1801 Le Mont-Pèlerin

Chardonne, le 27 février 2023

### Démission de la Municipalité de Chardonne

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Je vous informe, avec un gros pincement au cœur, ma démission du poste de Syndic de la Commune de Chardonne avec effet au 30 avril 2023.

Les membres de la Municipalité ont été informé il y a quelques jours et j'en profite de les mettre en copie de ce courrier ainsi que la Préfecture du district Riviera-Pays-d'Enhaut.

Je tiens à remercier l'entier des collaborateurs de la commune avec lequel, j'ai eu un énorme plaisir à travailler, à collaborer et à échanger.

De plus je souhaite le meilleur à mes collègues municipaux pour la suite de leur mandat, avec qui j'ai passé de très agréables moments avec une très bonne entente, malgré parfois des avis différents.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, mes meilleurs messages.

Fabrice Neyroud

Copie :

Préfecture du district Riviera-Pays-d'Enhaut

Municipalité de Chardonne Administration de Chardonne

# **Amendement**

Ti di	Déposé lors de la séance du :28 mars 2023	
Amendement du préavis n°14/2022-2023 Révision du règlement concernant les émolume d'aménagement du territoire et de constructions	nts administratifs et les contributions de remplacement en matière	
Séance du Conseil du : 28 mars 2023  Objet de l'ordre du jour concerné par l'am Révision du règlement concernant les émolume d'aménagement du territoire et de constructions	nts administratifs et les contributions de remplacement en matière	
Amendement:  Permis de construire Art. 4  a) nouvelles constructions, agrandissements et dépendances :		
Commentaire(s): Sur décision des commissions inter-communales de Chardonne, Jongny, Corseaux et Corsier qui se sont réunies le 27 février 2023 à Corsier sur Vevey.		
Nom et prénom de l'auteur : Tillemans Leah	Signature:	
Nom(s) et prénom(s) du/des consort(s) : Cornamusaz Aurélie Dumas Anne-Laure Michel Laurent Burnat Louis-Noé	Signature(s):  All  MMA	